

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET**N° 04 / ASM/EDC/DG/DEP/SDEIP/SDGAEP/CSPMGCP/2026 DU 21 JUIL 2026**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE LA RÉALISATION DU  
CADRAGE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE CONSTRUCTION  
D'UN BARRAGE RÉSERVOIR SUR LA RIVIERE DU DJEREM A PONT-RAIL, DANS  
L'ADAMAOUA, AU CAMEROUN****1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

L'offre en énergie électrique au Cameroun repose majoritairement sur l'hydroélectricité (plus de 80 % de la production), fortement dépendante de la saisonnalité hydrologique. Cette variabilité entraîne des déficits de production en saison sèche, compensés par des centrales thermiques coûteuses ou par des délestages. Le fleuve Sanaga regroupe à lui seul près de 80% de cette production hydroélectrique nationale (puissance installée de 1101 MW sur un total de 1400 MW). La réduction des intermittences saisonnière de production dans le bassin de la Sanaga représente donc un défi stratégique majeur pour le système électrique national. A titre d'exemple, dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS), du fait de l'hydrologie, le gap de puissance disponible peut atteindre 300 MW entre le mois de février (saison sèche sur la Sanaga) et les mois fortement humides (septembre à novembre).

Dans ce contexte, le renforcement de la régulation des débits du bassin de la Sanaga constitue un levier stratégique pour :

- améliorer la sécurité d'approvisionnement du réseau électrique national ;
- augmenter la production des aménagements existants (Nachtigal, Edéa, Song Loulou);
- optimiser la rentabilité des projets futurs (Kikot, Mbakaou, Grand Eweng, ...).

L'étude d'optimisation du potentiel hydroélectrique de la Sanaga, sous la houlette de Electricity Development Corporation (EDC), conduite en 2023 dans le cadre du Projet d'Assistance Technique au Développement du potentiel Hydroélectrique sur le bassin de la Sanaga, financé par la Banque mondiale, a identifié le barrage-réservoir de Pont-Rail comme l'ouvrage de régulation présentant la meilleure performance économique, notamment s'il est réalisé à court terme.

Le projet de Pont-Rail s'inscrit dans la continuité du développement hydroélectrique de la Sanaga. Il doit permettre d'augmenter de manière significative la capacité de régulation du bassin et d'accroître d'une part, la production d'énergie des centrales de Nachtigal, Edéa, sans investissements supplémentaires, d'autre part, d'améliorer le débit cible des centrales en cours de développement (Kikot, Mbakaou, etc.), permettant ainsi d'alléger le tarif de production.

Le projet nécessite une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) détaillée selon la réglementation camerounaise et des standards internationaux. Le Cadrage Environnemental et Social constitue une étape préalable essentielle permettant de :

- identifier les enjeux majeurs,
- définir le périmètre de l'EIES,
- orienter les études techniques et sociales.

Pour ce faire, EDC envisage de recruter un bureau d'études ou un groupement de bureaux d'étude appelé le « Consultant » dont au moins le mandataire est agréé à la réalisation des études d'impacts environnementaux et sociaux par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED).

Ce consultant devra avoir une connaissance de la réglementation nationale camerounaise et des standards internationaux à l'instar du groupe Banque mondiale en matière de sauvegarde environnementale et sociale (Normes de performance de la SFI et Normes environnementales et sociale de la Banque Mondiale) avec une expérience pertinente pour aborder toutes les disciplines techniques concernées par cette étude. Une expérience en Afrique centrale dans le secteur de l'hydroélectricité est hautement souhaitable.

## **2. OBJECTIF DE L'ETUDE**

L'objectif général de cette étude consiste à définir le périmètre, les enjeux, et les orientations de l'EIES du projet. Les conclusions de cette étude serviront de base pour la réalisation de l'EIES Détaillée devant conduire à la mise en œuvre concrète de la construction du barrage à Pont-Rail.

### **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques sont énumérés volet par volet comme suit :

#### **- Volet Environnemental :**

Évaluer les impacts environnementaux potentiels du barrage sur les écosystèmes, la biodiversité, les sols et la qualité de l'eau dans le sous-bassin du Djerem. Cette évaluation portera sur toutes les questions environnementales et sociales couvertes par les études d'impact environnemental et social telles qu'elles sont pratiquées au niveau international et spécifiquement recommandées pour les projets de barrages à buts multiples. Il s'agira (i) d'évaluer les impacts positifs et négatifs potentiels du projet sur le milieu biophysique et identifier les zones écologiquement sensibles et les espèces menacées susceptibles d'être affectées par le barrage (une attention particulière sera portée aux Habitats Critiques), (ii) de proposer des mesures d'atténuation et des actions de préservation pour minimiser les effets négatifs sur l'environnement et promouvoir la conservation des ressources naturelles et (iii) de déterminer les indicateurs environnementaux les plus importants, ainsi que les composantes environnementales susceptibles d'être concernées par la construction et l'exploitation de tous les ouvrages constituant le projet.

#### **- Volet social :**

Analyser les impacts du projet de barrage de Pont-Rail sur les populations, en mettant l'accent sur les communautés riveraines et les populations susceptibles d'être affectées. Il s'agira (i) d'évaluer les effets sociaux du projet, y compris sur les moyens de subsistance, l'accès aux services de base, les droits de l'homme et les dynamiques communautaires, (ii) d'identifier les opportunités de développement durable et d'amélioration du bien-être des populations affectées par le projet et (iii) d'évaluer les impacts positifs et négatifs potentiels du projet sur l'environnement socio-économique (développement possible des périmètres irrigués et des activités de pêche et de tourisme lié au plan d'eau du réservoir, etc.).

- **Résultats attendus**

- Identification des impacts majeurs
- Définition du contenu de l'EIES
- Intégration des exigences nationales et Banque mondiale
- Base solide pour la prise de décision
- TDR de l'EIES détaillée.

### **3. PARTICIPATION ET ORIGINE**

Peuvent être candidats à la présélection, tout Bureau d'Études ou groupement de Cabinets/Bureaux d'Études camerounais, agréé par le MINEPDED pour la réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), et justifiant de références pertinentes et avérées dans l'exécution de missions similaires portant sur des projets de nature, d'envergure et de complexité comparables à celles du présent Projet.

Compte tenu de la spécificité de l'étude à réaliser, le Consultant pourra se constituer en groupement (co-traitance), soit solliciter une sous-traitance avec une entreprise présentant des références avérées pour ce type d'étude.

En cas de groupement, au moins le mandataire devra être titulaire de l'agrément requis délivré par le MINEPDED pour la réalisation des EIES.

Le recours à la sous-traitance demeure soumis à l'accord préalable du Maître d'Ouvrage et ne saurait, en aucun cas, dégager le Consultant de sa responsabilité pleine, entière et exclusive vis-à-vis du Maître d'Ouvrage quant à la qualité des prestations exécutées ainsi qu'au respect des obligations contractuelles.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure **l'un des documents suivants** :

- Une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres ;
- Une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

#### **4. FINANCEMENT**

Les prestations faisant l'objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt seront financées par le Budget de EDC, Exercice 2026.

#### **5. CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Le Directeur Général de EDC invite les bureaux d'études intéressés à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les Candidats doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Le dossier de manifestation d'intérêt sera constitué comme suit :

##### **Volume 1 : Dossier administratif**

Le Dossier Administratif comprendra les documents ci-après :

- La déclaration de Manifestation d'Intérêt du candidat timbrée faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social, les contacts, etc. ;
- L'attestation de conformité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
- L'attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance du lieu du siège;
- L'attestation de conformité sociale ;
- Le certificat de non-exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP ;
- L'attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;
- L'agrément du ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Cameroun pour la réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;
- L'accord de groupement, le cas échéant.

##### **Volume 2 : Dossier technique**

Le Dossier Technique comprendra les éléments ci-après :

- La présentation du Bureau d'Études (brochure, historique, domaines de compétences, agrément MINEPDED, organigramme) ;
- Les références du Bureau d'Études dans la réalisation de cadrages environnementaux et sociaux et/ou d'études d'impact environnemental et social (EIES) pour des projets d'infrastructures, notamment hydroélectriques, avec justificatifs ;
- Les moyens logistiques à mobiliser pour l'exécution de la mission ;
- Une note méthodologique succincte décrivant la compréhension de la mission.

## 6. CRITERE DE PRESELECTION

### 6.1 Critères éliminatoires

Sont éliminés les candidats qui présentent :

- Un dossier administratif incomplet ou non conforme aux prescriptions du présent avis ;
- Des pièces administratives falsifiées ou de fausses déclarations ;
- Une note technique inférieure à Soixante-dix (70) points sur cent (100).

### 6.2 Critères essentiels

L'évaluation de la qualité des dossiers techniques sera faite sur cent (100) points sur la base des critères ci-dessous :

| N°       | CRITÈRES D'ÉVALUATION                                                                                                                                                                                                                                                                  | NOTE      | PIÈCES JUSTIFICATIVES                                                                              |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A</b> | <b>RÉFÉRENCES DU CONSULTANT</b>                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>70</b> |                                                                                                    |
| A.1      | Expérience générale (au moins dix (10) années) du Consultant dans la réalisation de cadrage et/ou d'études Études d'Impact Environnemental et Social (EIES)                                                                                                                            | 20        | Agrément MINEPDED                                                                                  |
| A.2      | Expérience générale (au moins 03 références) dans la réalisation de cadrage et/ou d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour des projets d'infrastructures                                                                                                                | 30        | PV de réception / Attestation de bonne exécution / Copies des première et dernière page du contrat |
| A.3      | Expérience spécifique dans la réalisation de cadrage et/ou d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour des missions sur le bassin de la Sanaga (au moins 02 références), dont au moins une conforme aux standards internationaux (NP/IFC ou CES/NES de la Banque mondiale) | 20        | PV de réception / Attestation de bonne exécution / Copies des première et dernière page du contrat |
| <b>B</b> | <b>MOYENS LOGISTIQUES</b>                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>25</b> |                                                                                                    |
| B.1      | Moyens logistiques (véhicules 4x4, Gilets de sauvetage et équipements de sécurité, etc.)                                                                                                                                                                                               | 15        | Joindre les copies des cartes grises pour les matériels roulants.                                  |
| B.2      | Matériel et logiciel SIG                                                                                                                                                                                                                                                               | 10        |                                                                                                    |
| <b>C</b> | <b>COMPRÉHENSION DE LA MISSION ET PRÉSENTATION DU DOSSIER</b>                                                                                                                                                                                                                          | <b>5</b>  |                                                                                                    |

| N°  | CRITÈRES D'ÉVALUATION                                                   | NOTE       | PIÈCES JUSTIFICATIVES |
|-----|-------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------|
| C.1 | Note méthodologique succincte démontrant la compréhension de la mission | 3          |                       |
| C.2 | Qualité et clarté de la présentation du dossier de candidature          | 2          |                       |
|     | <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                                    | <b>100</b> |                       |

**NB :** Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à **soixante-dix (70) points sur cent (100)** seront présélectionnés pour l'Appel d'Offres Restreint.

## 7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures ouvrables à la **Direction des Etudes et Projets de EDC** sis à l'**Immeuble HIBISCUS, Hippodrome, B.P. 15 111 Yaoundé**, Téléphone : (237) 222.23.10.89 / 222.05.98.39 - Fax : (237) 222.23.11.13, porte 310.

Courriel : [simplicetowa@yahoo.fr](mailto:simplicetowa@yahoo.fr) avec copie à [jc.mbarga@yahoo.fr](mailto:jc.mbarga@yahoo.fr) , [franck\\_sadif@yahoo.fr](mailto:franck_sadif@yahoo.fr) et [sylviefodjo@yahoo.fr](mailto:sylviefodjo@yahoo.fr).

## 8. DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les manifestations d'intérêt doivent être :

- Soit transmises par courriel aux adresses électroniques ci-dessus ;
- Soit déposées en **cinq (05) exemplaires**, dont un (01) original accompagné d'une copie sur support numérique et quatre (04) copies physiques au Service du courrier au siège de EDC, sis immeuble Hibiscus Avenue Charles Degaulle - Yaoundé, 4<sup>ème</sup> étage porte 412, au plus tard le **21 AOÛT 2026** à 15 heures, heure locale avec la mention :

### AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N° **004**/ASMI/EDC/DG/DEP/DEX/SDEIP/SDGAFF/ CSPMGCP/2026 DU **21 JUIL 2026**

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE LA RÉALISATION DU CADRAGE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BARRAGE RÉSERVOIR SUR LA RIVIERE DU DJEREM A PONT-RAIL, DANS L'ADAMAOUA, AU CAMEROUN**

**Financement : Budget EDC – Exercice 2026 et suivants**  
**« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

## 9. PROCEDURE DE PRESELECTION

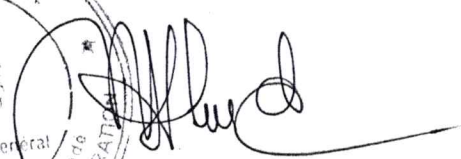
La présélection se déroulera conformément aux règles applicables à EDC et à la réglementation en vigueur en matière de marchés publics au Cameroun. La publication de l'avis d'appel d'offres restreint tiendra lieu de résultat de la présélection.

Seuls les consultants présélectionnés dans le cadre de cette procédure seront appelés à soumissionner.

### Amplifications :

- CA EDC (pour information)
- ARMP (pour publication et archivage)
- DG/EDC (pour information)
- Président CIPM / EDC (pour information)
- Division des Marchés (pour archivage)
- Archives-Chrono / EDC.

Fait à Yaoundé le **21 JUIL 2026** .....

*Le Directeur Général*  
  
**Dr Théodore NSANGOU**

